

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
200<sup>e</sup> année  
10 octobre 2024  
n° 35 / 8056<sup>e</sup>  
pages 1713 à 1768



## CHRONIQUE / Preuve

Preuve illicite et preuve déloyale, premières applications  
> Xavier Lagarde

1725

## ÉDITORIAL

1713 La Cour de cassation et le droit international privé, *Maxime Barba*

## ACTUALITÉS

- 1716 Virement (fraude au président): obligation de vigilance du banquier
- 1717 Fonction publique (procédure disciplinaire): inconstitutionnalité du régime
- 1718 Laïcité (port de l'abaya à l'école): validation définitive de l'interdiction
- 1721 Exequatur (gestation pour autrui): portée du jugement étranger

## POINT DE VUE

1723 Application de l'imprescriptibilité des actions en annulation des titres nationaux de propriété industrielle: perd-on le Nord?, *Matthieu Dhenne*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1731 **Chronique:** *Disputatio*: pour ou contre la nature contractuelle du recours du donneur d'ordre envers le bénéficiaire d'une garantie autonome?, *Séverine Cabrillac et Jean-Denis Pellier*
- 1735 **Panorama:** Droit du commerce international, *Louis d'Avout, Sylvain Bollée, Étienne Farnoux et Augustin Gridel*
- 1751 **Notes:** La cohabitation de l'enfant avec ses parents: une condition de la responsabilité parentale entre effacement et mutation, *note sous Ass. plén., 28 juin 2024, Louis Perdrix*
- 1759 Caractérisation du délit de blanchiment d'argent à l'encontre d'un établissement de crédit, *note sous Crim. 19 juin 2024, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 1764 Retour sur le point de départ du délai ouvert au fermier pour agir en nullité de la vente faite au mépris du droit de préemption, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 30 mai 2024, Franck Roussel*

## ENTRETIEN

1768 Thibault Douville – Création du Comité consultatif national d'éthique du numérique

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Version numérique incluse\*



322435



# Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
Ketty de Falco  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
Caroline SorDET  
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
Hélène Hoch

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET  
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH  
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET  
Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2024

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Maxime Barba

La Cour de cassation  
et le droit international privé

1713

## ACTUALITÉS

1716

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Virement (fraude au président):  
obligation de vigilance du banquier,  
*Com. 2 oct. 2024*

#### Entreprise en difficulté

Responsabilité du dirigeant:  
application de la loi du 9 décembre 2016,  
*Com. 2 oct. 2024*

#### Société et marché financier

Société (dissolution): réunion des parts sociales  
en une seule main, *Com. 2 oct. 2024*

1716

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Assistance éducative (droit d'hébergement):  
placement à l'aide sociale à l'enfance,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 2 oct. 2024*

1717

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Géolocalisation (autorisation):  
nécessité d'une motivation précise,  
*Crim. 1<sup>er</sup> oct. 2024*

1717

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Fonction publique (procédure disciplinaire):  
inconstitutionnalité du régime,  
*Cons. const. 4 oct. 2024*

Laïcité (port de l'abaya à l'école): validation  
définitive de l'interdiction, *CE 27 sept. 2024*

#### Environnement

Défense de l'environnement (association):  
périmètre de l'action civile, *Crim. 1<sup>er</sup> oct. 2024*

1719

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Accident du travail (suspension du contrat):  
droit aux congés payés, *Soc. 2 oct. 2024*

Accident du travail (prestation de travail):  
responsabilité de l'employeur, *Soc. 2 oct. 2024*

Clause de non-concurrence (prescription):  
paiement de la contrepartie financière,  
*Soc. 2 oct. 2024*

1721

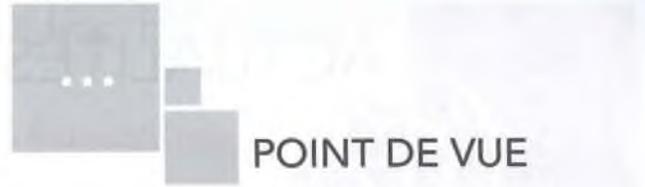
### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Exequatur (gestion pour autrui):  
teneur de la motivation, *Civ. 1<sup>er</sup>, 2 oct. 2024*

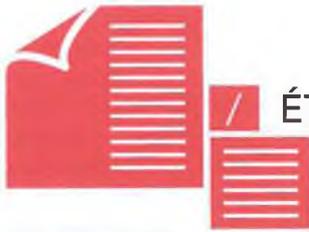
Exequatur (gestion pour autrui): portée  
du jugement étranger, *Civ. 1<sup>er</sup>, 2 oct. 2024*

Arbitrage international (ordre public): refus de  
production de documents, *Civ. 1<sup>er</sup>, 18 sept. 2024*



1723

Application de l'imprescriptibilité des actions en annulation des titres nationaux de propriété industrielle: perd-on le Nord?  
par Matthieu Dhenne



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1725

Preuve illicite et preuve déloyale, premières applications  
par Xavier Lagarde

1731

*Disputatio*: pour ou contre la nature contractuelle du recours du donneur d'ordre envers le bénéficiaire d'une garantie autonome?  
par Séverine Cabrillac et Jean-Denis Pellier

### PANORAMA

1735

Droit du commerce international  
juillet 2023 – juillet 2024  
par Louis d'Avout, Sylvain Bollée, Étienne Farnoux et Augustin Gridel

### NOTES

1751

La cohabitation de l'enfant avec ses parents: une condition de la responsabilité parentale entre effacement et mutation, *note sous Ass. plén.*, 28 juin 2024  
par Louis Perdrix

1759

Caractérisation du délit de blanchiment d'argent à l'encontre d'un établissement de crédit, *note sous Crim.* 19 juin 2024  
par Jérôme Lasserre Capdeville

1764

Retour sur le point de départ du délai ouvert au fermier pour agir en nullité de la vente faite au mépris du droit de préemption, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>*, 30 mai 2024  
par Franck Roussel



1768

Thibault Douville – Création du Comité consultatif national d'éthique du numérique

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

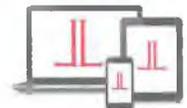
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)